



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180123-CCPL_2018_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|---------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 36 dont 2 pouvoirs |

Date de convocation : **18 janvier 2018**

Date d'affichage : **18 janvier 2018**

SEANCE DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER.

André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Éric GOLD

Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M. Christian DESSAPTLAROSE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-01 : **DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Dans sa délibération du 25 janvier 2017, le conseil communautaire a désigné ses représentants titulaires et suppléants au Syndicat du Bois de l'Aumône.

Suite aux élections partielles sur la commune de Chaptuzat les 08 octobre et 03 décembre 2017, il convient de modifier les représentants de la CCPL pour cette commune.

Sont proposés :

| Commune | Titulaire | Suppléant |
|-----------|-----------------|-------------|
| Chaptuzat | Laure PELLETIER | Karine SURE |

- Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
- de désigner ces personnes représentantes au SBA,
 - d'en informer le président du SBA.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 29/01/2018
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

